**ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE**

Je soussigné(e) …(prénom, nom)..., résidant au …(adresse complète)… né(e) le ...(date de naissance)… à ...(lieu de naissance)….

Déclare me porter caution solidaire, sans bénéfice de discussion ni de division, du règlement des loyers, des charges, des taxes, des impôts, des réparations locatives, de toutes les indemnités et intérêts de retard et des frais éventuels de procédures dus par :  ...(prénom, nom du locataire).…

En vertu du bail consenti pour les locaux qu'il occupera à compter du ...(date de début du bail)….  
Du bien situé au : ...(adresse complète)... dont le loyer est d'un montant de ...(précisez)... euros auquel s'ajoutent les charges locatives qui sont d'un montant de ...(précisez)... euros.  
Bail que j'ai signé après en avoir pris connaissance et dont un exemplaire m'a été remis.

Je confirme la connaissance que j'ai de la nature et de l'étendue de mes obligations en recopiant de ma main la mention ci-après : « Bon pour caution solidaire, ayant parfaitement connaissance de la nature et de l'étendue de l'obligation contractée, par moi-même qui m'engage à m'acquitter, en cas de défaillance du locataire les loyers dus qui s'élèvent à ...(précisez)... euros par mois, révisé en fonction de l'IRL, indice de référence des loyers publié par l'INSEE et les charges fixées à ...(précisez)... euros par mois. »

Mention manuscrite du soussigné :

.......................................................................................................................................................

.......................................................................................................................................................

.......................................................................................................................................................

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 21/07/1994 (J.O. du 27/07), je recopie l'alinéa 1er de l'article précité reproduit ci-dessous : « Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Mention manuscrite du soussigné :

.......................................................................................................................................................

.......................................................................................................................................................

.......................................................................................................................................................

Pour l'exécution éventuelle de cet engagement, en cas de litige, le tribunal du lieu de la location sera seul compétent.

La caution, le propriétaire ou son mandataire et sa signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour caution ».

................................................................

Signature : .............................................